

Au nom de l'Alliance Judo 91 Longjumeau-Massy, son manager, Gérard Babin, a tenu à réagir à l'article du 21 janvier intitulé "Un cri dans la nuit". « Le Conseil général explique qu'il n'a pas à "se substituer aux communes" quand il s'agit de l'AJ91LM et il justifie ainsi le blocage de notre subvention à 18 000 € (soit 43 % de la subvention municipale). Mais comment se fait-il alors que le Conseil général accepte de "se substituer aux communes" pour d'autres clubs essonniers en leur attribuant des subventions égales, voire doubles, de leurs subventions municipales ? » Il a aussi précisé ceci : « l'AJ91LM ne remet absolument pas en cause le niveau d'excellence, les mérites et les subventions accordées aux clubs voisins, rivaux et amis de Chilly et Sainte-Geneviève. Ce qui est en cause, c'est le traitement inique qui est fait à l'AJ91LM, et ce depuis des années. Pour preuve, les 18 000 € que le CG a injectés dans le judo essonnien ont été attribués à SGS (+10 000 €) et Chilly (+8 000 €) et pas un euro n'a été accordé à l'AJ91LM. »

En outre, deux erreurs se sont glissées dans notre infographie. Dans la partie traitant des sportifs de haut niveau, il fallait lire 23,2 % pour les "autres sports" (natation, cyclisme, vol libre, vol à voile, volley-ball, tir, triathlon...) et 19,3 % pour le judo.